

CHARTRE DU RESEAU BABY-SITTING

Pour les familles

Article 1 : Objet du projet

Le réseau baby-sitting est un service mis en place par le Point Information Jeunesse (PIJ) de Châteaudun afin de mettre en relation le(s) parent(s) désirant faire garder leurs enfants, et le jeune souhaitant trouver un job en tant que baby-sitter, de manière régulière ou occasionnelle contre une rémunération. Ce dispositif est gratuit et disponible au service jeunesse, 15 avenue Edgard Boutaric, à Châteaudun.

Article 2 : Les bénéficiaires

Les familles qui désirent un mode de garde occasionnel ou régulier (vacances scolaires, week-end ou soirs). Toutes les familles seront enregistrées en tant qu'employeur pour la garde d'enfant.

Article 3 : Le rôle du Point Information Jeunesse

3.1 La base de données

Le PIJ centralise les données du jeune et des familles dont les noms, les coordonnées et les disponibilités avec accord des parties. Sur le réseau, le nom des jeunes participants seront nommés par un numéro. Le PIJ s'engage à transmettre aux familles les coordonnées des jeunes pour le 1^{er} contact. Aucune information personnelle ne sera donnée par téléphone. Le PIJ s'engage à envoyer un message sur l'adresse du courriel de la famille inscrite sur notre réseau.

Le PIJ s'engage à actualiser les données et à mettre à disposition le réseau afin de faciliter les relations entre les parties.

Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens.

Afin de respecter les obligations de ce règlement, le PIJ s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données du public accueilli.

Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti. La famille peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'il le juge utile, en contactant le Délégué à la Protection des Données à :

dpo@mairie-chateaudun.fr

Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent être consultés sur le site Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

3.2 Information et formation

Le PIJ apportera aux familles des informations sur le dispositif, les points à connaître et les démarches à effectuer.

Le PIJ s'engage à informer au mieux les familles sur les informations liées au baby-sitting.

3.3 Responsabilité

Le PIJ n'élabore pas le contrat de travail entre la famille et le jeune. Le PIJ est dégagé de toute responsabilité en cas de litige ou de procédés frauduleux entre la famille et le baby-sitter.

Article 4 : Les démarches d'inscription

La famille doit s'acquitter des démarches suivantes :

- remplir le formulaire d'inscription,
- présenter sa carte d'identité afin de contrôler l'identité du demandeur.
- prendre connaissance, accepter et signer la présente charte,
- s'entretenir avec l'équipe du PIJ.

L'inscription se fait tout au long de l'année et est valable 1 an. La famille est responsable de sa réinscription et doit tenir à jour les informations en les communiquant auprès du PIJ. L'inscription définitive se fera uniquement par RDV avec l'ensemble des documents complétés et signés.

Article 6 : L'engagement de la famille

La famille doit :

- déterminer au préalable toutes les modalités de garde (horaires, tarifs, prestations, tâches),
- respecter le droit du travail,
- informer le baby-sitter pour toutes modifications éventuelles (ex : transport du retour si le jeune est non véhiculé).

Le PIJ se réserve le droit de ne pas inscrire ou d'exclure du bénéfice du service toute personne ne respectant pas la charte.

Le PIJ attend de chacun courtoisie et dialogue pour que ce dispositif fonctionne le mieux possible.

A compléter par la famille

Je soussigné(e) (*nom et prénom*)

certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier d'inscription pour le réseau baby-sitting de Châteaudun et déclare avoir pris connaissance et accepter la charte.

autorise l'utilisation des données pour le dispositif.

Fait à Châteaudun,

Le

signature du parent

(*précédée de la mention « lu et approuvé »*)